



Document modifié le 19 octobre 2013

A tous les membres de Sardines Triathlon

En plus des règles édictées dans la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon et du contrat civil traduit par les Statuts de Sardines Triathlon, tout adhérent s'engage à respecter un certain nombre de règles propres à son fonctionnement interne, à ses objectifs sportifs et aux valeurs morales inhérentes à la vie associative.

LA CHARTE DE SARDINES TRIATHLON

« Sardines Triathlon a pour objet la pratique du triathlon et du duathlon » (extrait de l'Art. 1 des Statuts). Cet objet est précisé dans la charte ci-dessous :

- ✓ Sardines Triathlon accueille **tous les publics** : jeunes, adultes, débutants, confirmés, voir haut-niveau, etc...
- ✓ Pour tous les membres, adhérer à Sardines Triathlon c'est surtout la satisfaction de **donner aux enfants une place centrale**, dans une discipline aux vertus éducatives indéniables et dont l'avenir passe inéluctablement par le développement de sa pratique chez les jeunes.

Sardines Triathlon s'inscrit dans le **mouvement sportif et olympique**. Il s'agit notamment :

- ✓ de faire découvrir la **vie associative** comme étant un apprentissage et un exercice au quotidien de civisme,
- ✓ d'inculquer les valeurs propres au sport auxquelles fait référence le **Code du Sportif**,
- ✓ d'utiliser la valeur éducative du sport en matière **d'hygiène de vie** : santé, nutrition, etc...
- ✓ de faire découvrir le **bénévolat**
- ✓ Tous les jeunes doivent participer aux classes triathlon
- ✓ Tous les entraîneurs jeunes étant bénévoles, ces derniers attendent en retour de leur part l'engagements sur 4 épreuves qui seront choisies par l'équipe encadrante.

CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- ✓ Se conformer aux règles du jeu,
- ✓ Respecter les décisions de l'arbitre,
- ✓ Respecter adversaires et partenaires,
- ✓ Refuser toute forme de violence et tricherie,
- ✓ Etre maître de soi en toutes circonstances,
- ✓ Etre loyal dans le sport et dans la vie,
- ✓ Etre exemplaire, généreux et tolérant.

REGLEMENT INTERIEUR DE SARDINES TRIATHLON

Mise à jour du 18 octobre 2014

Sardines Triathlon existe depuis le 13 juin 2000. C'est une association encore jeune dont les rouages ne sont pas parfaits. Le Club a besoin de vivre et d'être confronté aux vicissitudes de la vie associative au quotidien. Fort de ces expériences, il pourra à chaque Assemblée Générale annuelle mettre à jour ce Règlement Intérieur, garant de son bon fonctionnement interne.

I. Conditions d'adhésion

« Sardines Triathlon » a pour objet la pratique du triathlon. Bien qu'ouvert à tous, un pré-requis est nécessaire concernant les techniques de natation, vélo ou course à pied. Seules les techniques spécifiques à la pratique du triathlon sont enseignées.

Les nouveaux membres passeront des tests et les entraîneurs décideront de l'admission au Club.

La participation aux entraînements de chaque discipline est indispensable et la participation aux courses est recommandée.

II. Cotisation

a- Tarif

La cotisation comprend la licence F.F.-TRI. et l'adhésion au Club. Il existe un tarif d'adhésion « adulte », un tarif d'adhésion « junior », un tarif d'adhésion « jeune » et un tarif d'adhésion « dirigeant ». La première adhésion comprend la tenue de compétition.

b- Paiement

Le paiement de la cotisation doit être fait intégralement lors de l'inscription mais pourra être étalé en 3 fois maximum soit au plus 3 chèques mis à l'encaissement au cours des 3 mois suivant l'inscription.

c- Réductions

Les taux de réduction seront votés à chaque Assemblée Générale annuelle. Ils seront fonction du budget prévisionnel. Cette réduction s'applique à partir du deuxième membre d'une même famille et aux étudiants, à partir de la catégorie « junior », sur présentation de la carte d'étudiant. Les réductions ne sont pas cumulables.

d- Mutations

Les frais de mutations d'un membre entrant au Club sont à la charge de celui-ci.

e- Pénalités de retard

Les pénalités liées à une régularisation trop tardive de la demande de licence F. F. -TRI. sont à la charge du retardataire.

III. Tenue de compétition

Tout adhérent à Sardines Triathlon devra porter, lors des compétitions de triathlon et de duathlon, la tenue aux couleurs du Club. Cette tenue est renouvelée au membre du Club en fonction de son état ou de l'évolution physique des enfants.

IV. Entraînements

L'agenda des entraînements est diffusé régulièrement par différentes voies de communication. Les entraînements des jeunes et des adultes ne pourront avoir lieu qu'en présence d'au moins une des personnes de l'équipe d'encadrement, elle-même désignée par le Comité Directeur.

V. Formation Fédérale

Tout triathlète de Sardines Triathlon pourra bénéficier d'une aide financière en fonction du budget prévisionnel. Cette aide concerne notamment les stages de formation à l'encadrement : initiateur fédéral, entraîneur de triathlon. En contre-partie, l'intéressé s'engage à mettre à profit les connaissances acquises au service du Club durant l'année qui suit.

VI. Discipline

Dans le respect de la vie du Club et du bon déroulement de la pratique sportive, des mesures disciplinaires pourront être prises par le Comité Directeur à l'encontre de l'adhérent mis en cause. Ces mesures pourront aller jusqu'à la radiation de celui-ci (cf. Art. 4 des Statuts).

VII. Sardines organisation

Tout membre de Sardines Triathlon est membre de Sardines organisation et réciproquement. Chaque association verse un euro par licencié à l'autre association.

VIII. Commissions

Création de commissions (technique, logistique, communication, événementielle et sportive) dont la présidence est désignée par le président.

IX. Gains de course

Les récompenses financières gagnées par les licenciés dont l'inscription à la course a été financée par le Club sont restitués aux licenciés gagnants.

X. Licences entraîneurs

le club prend en charge la formation de ses bénévoles (Bf5 ou BF4). Ceux-ci effectueront leur stage pratique (30h) au sein du club et payeront normalement leur licence l'année suivante.

Les bénévoles prenant en charge un groupe et ou partie de groupe pendant une année pleine (30h minimum de présence) auront leur licence (part fédérale ligue) offerte l'année suivante.

XI. Bénévolat:

Tous adhérents à SARDINES TRIATHLON s'engagent s'investir sur au moins deux manifestations sur trois organisées et soutenues par le club.